



FAQ Visite virtuelle ADT

QUE DOIS-JE FAIRE POUR PRÉPARER MON BIEN À LA VISITE VIRTUELLE ?

Un technicien intervient afin de « scanner » votre bien ou votre établissement. À son arrivée, les lieux doivent être disposés tel que vous voulez qu'ils apparaissent sur le fichier.

La visite virtuelle fige un espace à un moment donné, il faut donc bien faire attention à tous les détails.

COMBIEN DE TEMPS CELA PREND-T-IL SUR PLACE ?

Il faut compter environ 1h30 pour scanner 100 m². Cela peut varier en fonction de la disposition des espaces.

UNE FOIS LA VENUE DU TECHNICIEN, QUAND ET COMMENT VAIS-JE RECEVOIR LA VISITE VIRTUELLE ?

Un lien universel vous sera envoyé dans un délai de 48 à 72 heures après la venue du technicien. En cliquant sur ce lien, vous aurez accès à la visite.

COMMENT PUIS-JE PARTAGER LA VISITE VIRTUELLE ?

Il suffit de partager le lien universelle par texto, email ou sur les réseaux sociaux. Ce lien restera toujours le même. Toute personne ayant un smartphone, une tablette ou un ordinateur connecté à internet pourra accéder à la visite virtuelle.

Un lien Iframe va également vous être envoyé. Ce dernier vous permettra de mettre la visite virtuelle sur votre site internet ou n'importe quel autre site. Il servira également à partager les visites sur le site de l'ADT.

COMMENT PEUT-ON PERSONNALISER LA VISITE VIRTUELLE ?

Nous insérons des « tags d'informations » tout au long de la visite selon vos souhaits et vos besoins. Ces tags peuvent inclure du texte, des vidéos, des images ou encore des PDF.



POURQUOI Y A-T-IL DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ?

Toutes les visites sont hébergées sur nos serveurs. Cela permet, dans un premier temps, de ne pas avoir besoin d'un logiciel particulier pour y accéder.

De plus, nous développons en permanence l'outil et nous faisons bénéficier à nos clients de toutes les avancées. Même en ayant fait une visite datant d'il y a deux ans, elle bénéficiera des améliorations du jour.

Les frais d'hébergement sont de 50 euros HT par an et par visite avec l'offre de l'ADT.

QUELLE DIFFÉRENCE AVEC UNE VIDÉO ?

Sur une visite virtuelle de type immersif 3D, nous pouvons nous déplacer où bon nous semble. Cela rend l'outil très interactif. Pour les établissements qui le souhaitent (service inclus dans l'offre ADT), nous mettons en place une visite automatisée qui permet de lancer la visite de façon autonome (type vidéo). La personne peut couper la visite autonome à tout moment et prendre la main.

La visite automatisée se lance 3 secondes après l'ouverture du fichier, si l'utilisateur n'a pas commencé à se déplacer dans ce laps de temps. L'utilisateur peut aussi lancer la visite automatisée à tout instant en appuyant sur le bouton « play » en bas à droite de l'écran.

[Exemple ici](#)

PEUT-ON SORTIR DES PHOTOS 2D OU 360° DE LA VISITE ?

Avec l'offre négociée par l'ADT, vous bénéficiez de 10 photos 2D HD ou photos 360° tirées du scan.

Pour les photos 360°, il vous suffira de nous indiquer celles que vous voulez. Pour les photos 2D, vous pourriez en choisir l'angle vous-même en nous envoyant une capture d'écran.

COMMENT PEUT-ON COMMUNIQUER SUR LES PLATEFORMES DE TYPE BOOKING, etc...

Beaucoup de plateformes n'autorisent pas de l'insertion de lien. Pour pallier à ce problème, deux solutions sont possibles :

- Nous prenons une capture d'écran de votre établissement en « [Dollhouse](#) » (plan 3D), où il peut apparaître un texte de type « Visite virtuelle disponible », et le QR code qui sera lié à la visite virtuelle. Il vous suffira d'insérer la photo sur vos plateformes.
- Ou bien, vous pouvez écrire, dans la description de votre bien, qu'une visite virtuelle est disponible sur les réseaux sociaux ou en vous contactant.



COMMENT SAVOIR SI MA VISITE VIRTUELLE EST CONSULTÉE ?

Par un simple envoi de mail à l'adresse suivante, geoffroy.vpa@gmail.com, vous pouvez avoir accès aux statistiques de votre visite. D'après les résultats, nous pourrions envisager différentes actions à mener pour la mettre en avant.

Il est fortement recommandé que, si vous intégrez la visite à votre site, elle soit directement visible par vos utilisateurs.

COMMENT SE PASSE L'INTÉGRATION SUR GOOGLE STREET VIEW ?

La visite virtuelle peut être intégrée à Google Street View. Cela vous permet d'améliorer votre référencement sur Google et d'étendre l'audience de votre visite.

Pour une meilleure intégration, il faut, au préalable, ouvrir une page gratuite « Google My Business ».